



CONSEIL CULTUREL
DE LA
COMMUNAUTÉ CULTURELLE FRANÇAISE

Session 1977-1978

6 JUIN 1978

**Budget des affaires culturelles
de la communauté culturelle française de l'année budgétaire 1978
— SECTEUR CLASSES MOYENNES — (1)**

AMENDEMENT

PROPOSE PAR M. G. BRASSEUR ET CONSORTS

(1) Voir Doc. Conseil 4-III (1977-1978) - N°s 1 et 1 annexes.

TABLEAU (p. 5)

TITRE I

Dépenses courantes

PARTIE I

Enseignement

SECTION 31

ART. 44.01. — *Dépenses d'enseignement pour la formation permanente dans les classes moyennes.*

Réduire de 4,8 millions de francs la quotité bruxelloise : soit à 55,9 millions de francs.

Réduire par conséquent le crédit total de l'article à 380 millions de francs.

Justification

Le montant ainsi déduit sera transféré au budget portant dotation de la Commission française de la Culture de l'agglomération de Bruxelles.

G. BRASSEUR.
A. DEGROEVE.
S. MOUREAUX.